

Cahier des charges du remplacement des serveurs

CCTP et CCAG

Pouvoir adjudicateur : Michel LEROUX, Directeur
Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportives de Reims (CREPS de Reims)
Route de Bezannes
CS 60066
51726 REIMS cedex
Numéro de SIRET : 195 100 755 000 14
Téléphone : 03.26.86.70.10

Contact technique :

RIBERY Maxime, Responsable des systèmes d'information
Téléphones : 03.26.86.70.16 ou 07.78.41.71.13
Courriel : rsi@creps-reims.sports.gouv.fr

Marché à procédure adapté passé en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique

I. PARTIE TECHNIQUE :

Le CREPS de Reims souhaite faire évoluer ses infrastructures serveur et de stockage de données en remplaçant ses serveurs existants.

A. Configuration actuelle

Le CREPS dispose de 4 serveurs physiques installés dans une même baie informatique et s'appuyant sur un switch Aruba 5406.

ESX1 – VMWare vSphere
HP DL380 Gen 9
2 x Intel Xeon E5-2630v3
128Go de RAM
6 VM actives

ESX2 – VMWare vSphere
HP DL380 Gen 9
2 x Intel Xeon E5-2630v3
128Go de RAM
8 VM actives

ESX3 – VMWare vCenter
HP DL160
1 x Xeon 3204

32 Go de RAM

SAV - Veeam

HP DL380 Gen 9

1 x Intel Xeon E5-2630v3

32 Go de RAM

Les ESX1 et ESX2 se répartissent la charge des VM de l'établissement et fonctionnent en réPLICATION croisée gérée par Veeam.

La majorité des VM sont sous Windows server 2019 (licences datacenter).

L'ESX3 est dédié à vCenter.

La sauvegarde est réalisée sur un serveur sous Windows 2019 dédié à Veeam et déportée sur bande via un HP Ultrium - LTO7.

B. Licences

En tant qu'établissement public local de formation dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire le CREPS de Reims est éligible aux licences des programmes Education.

C. Objectifs

Remplacement des serveurs existants.

Répartition des nouveaux équipements dans 2 baies distinctes.

Celles-ci sont situées dans deux bâtiments situés sur le même site. Le local principal sera celui actuellement utilisé et disposant d'un switch Aruba 5406, le second local est équipé d'un Aruba 6300M 24p SFP 10G. Les deux locaux sont ondulés.

Mise en place d'une solution de virtualisation et transfert des VM existantes sur celle-ci.

Maintien d'un système de réPLICATION croisée sous Veeam

Maintien du lecteur LTO pour disposer d'une sauvegarde déportée non connectée.

Mise en place d'une sauvegarde immuable.

Passage à Windows server 2025 avec mise à jour des contrôleurs de domaine.

D. Evolutivité

La solution proposée devra prévoir une croissance minimum de 5% par an sur 7 ans de la puissance processeur demandée.

Elle devra aussi être évolutive et permettre à l'établissement d'en upgrader facilement les différents composants.

E. Maintenance et support

Les équipements seront proposés avec un support constructeur (pièces, main d'œuvre, déplacement sur site) d'au minimum 5 ans, idéalement 7 ans.

L'offre comprendra aussi un contrat d'assistance opéré par le candidat.

F. Visite sur site

Une visite sur site sera obligatoire avant tout dépôt de dossier.

G. Planning

La proposition intègrera un planning d'intervention incluant des points d'étapes réguliers.

H. Transfert de compétences

Un transfert de compétences et une information sur cette nouvelle infrastructure seront dispensés par le candidat retenu à l'équipe technique du CREPS de Reims.

Ces prestations auront lieu sur le site du CREPS de Reims.

- Présentation de la nouvelle infrastructure
- Prise en main des équipements et des consoles d'administration
- Fourniture et présentation de la documentation fonctionnelle et technique
- Aide au diagnostic
- Procédures
- Etc

Ce transfert de compétences concerne une personne.

Le contenu et les modalités du transfert de compétences techniques seront définis par le candidat retenu après validation par le responsable des systèmes d'information.

La documentation fournie dans le cadre du transfert de compétences comprendra la documentation technique et fonctionnelle pour l'administrateur et le support de premier niveau.

I. Confidentialité

Le prestataire s'engagera à maintenir en toute circonstance un niveau absolu et des plus élevés de discréction professionnelle à l'exception toutefois de situations s'inscrivant dans les conditions prévues par la loi et à la demande expresse des autorités judiciaires.

En outre, pour des raisons évidentes de confidentialité, le prestataire s'engagera à ne communiquer aucune information relative au système d'information à l'exception absolue et formelle du responsable des systèmes d'information.

J. Sécurité

Les techniciens intervenants sur le site du CREPS de Reims devront être identifiés en amont et se présenter lors de chaque journée d'intervention à la réception de l'établissement afin de signaler leur présence dans celui-ci.

K. Réalisation du marché

Avant la fin du 1^{er} semestre 2026.

II. PARTIE ADMINISTRATIVE :

A. Critères d'attribution

Prix	30%
Valeur technique	70%

B. Critères d'attribution

Une avance de 15% du montant du marché TTC peut être accordée au titulaire. Le titulaire, s'il le souhaite, peut renoncer au bénéfice de l'avance. Il doit pour cela cocher la case « oui » dans la rubrique B4 de l'acte d'engagement (formulaire ATTRI1).

C. Prix

Les prix du marché sont fermes et définitifs.

D. Factures et délai global de paiement

Toutes les factures devront être déposées dans Chorus Pro https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm/fr sur le siret du CREPS 195 100 755 000 14

Le délai global de paiement est de 30 jours maximum à compter de la date de réception de la facture.

E. Modalités de remise des offres

La date limite de remise des offres est fixée au 30 novembre 2025 à 12h00.

L'offre doit être complètement rédigée en français.

Le présent cahier des charges est disponible sur le site du CREPS de Reims, rubrique Le CREPS, marchés publics ou en allant directement sur la page : <https://www.creps-reims.fr/creps.marches-publics>

Ou sur le site de l'AJI <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>

ou en contactant Maxime Ribery au 03.26.86.70.16 ou 07.78.41.71.13 ou par email : rsi@creps-reims.sports.gouv.fr.

Les offres seront soit remises en mains propres contre signature auprès des services financiers du CREPS (Mme Cheveau uniquement), route de Bezannes à Reims ou envoyées par courrier recommandé à l'adresse figurant à l'article I du présent cahier des charges ou déposées sur le site de l'AJI (voir ci-dessus)

En cas de remise en mains propres ou d'envoi par courrier, l'enveloppe sera cachetée et comportera la mention « MAPA SERVEURS – NE PAS OUVRIR »

Les offres devront comporter :

- Acte d'engagement ATTRI1
- Lettre de candidature DC1
- Déclaration du candidat DC2
- Mémoire technique et offre à fournir par le candidat

F. Pénalités pour retard d'exécution

Lorsque la date ou le délai contractuel d'exécution des prestations est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable des pénalités fixées à 1/500^{ème} de la valeur des prestations pénalisées.

G. Résiliation

Lorsque le pouvoir adjudicateur résilie le marché pour motif d'intérêt général, le titulaire a droit à une indemnité de résiliation, obtenue en appliquant au montant initial hors taxes du marché, diminué du montant hors taxes non révisé des prestations admises, un pourcentage de 5 %.

H. Contentieux

En cas de litige, le droit français est seul applicable ; le tribunal administratif de Châlons en Champagne sera seul compétent en cas de contestation relative à l'exécution du présent marché.